

**Pour les Bonnes Pratiques Agricoles**  
**Avec le concours de METEO France**

### Message du 04 juillet 2019

#### **A retenir**

Des mesures de restrictions sont effectives sur le département depuis le 03/07/19 à 23h59.

Les bassins de **l'Oeil et l'Aumance**, du **Cher en aval de Chambonchard**, de la **Besbre**, de la **Sioule** et du **Sichon** sont placés en **Alerte**.

Les bassins de la **Bouble**, de **l'Andelot** et du **Cher en amont de Chambonchard** sont placés en **crise**.

Les restrictions appliquées à chaque bassin sont présentées dans l'article sur le **comité sécheresse** plus loin.

En situation de restriction, poursuivre l'irrigation en évitant d'augmenter la durée des tours d'eau, tout en réduisant les quantités apportées à chaque passage pour assurer une alimentation régulière sur la période de plus forte sensibilité au stress hydrique.

#### **Station météo de Charmeil :**

Date	ETM* Maïs	ETM Soja	ETM Betterave
26 juin	6,9	4,9	7,4
27 juin	7,1	5,0	7,6
28 juin	6,9	4,9	7,4
29 juin	6,6	4,7	7,1
30 juin	6	4,3	6,5
01 juillet	4,5	3,8	5,4
02 juillet	5,4	4,5	6,4
<b>ETM/jour</b>	<b>6,2</b>	<b>4,6</b>	<b>6,8</b>

\*mm/jour pour des maïs à 14 feuilles

#### **Station de Montbeugny :**

Date	ETM* Maïs	ETM Soja	ETM Betterave
26 juin	7,2	5,2	7,7
27 juin	7,1	5,1	7,7
28 juin	7,6	5,4	8,1
29 juin	7,1	5,0	7,6
30 juin	5,8	4,1	6,2
01 juillet	4,9	4,1	5,8
02 juillet	5,7	4,8	6,8
<b>ETM/jour</b>	<b>6,5</b>	<b>4,8</b>	<b>7,1</b>

\*mm/jour pour des maïs à 14 feuilles

#### **INFORMATIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE**

ETM première décade de juillet (valeur maximum non dépassée 4 années sur 5) :

Maïs à 12 feuilles : 3,4 mm/jour

Maïs à 14 feuilles : 4,1 mm/jour

Betteraves sucrières : 4,7 mm/jour

Soja : 5,2 mm/jour

## **Comité sécheresse du 02 juillet 2019**

**(Les mesures ci-dessous sont effectives depuis le 03/07/2019 à 23h59)**

Les bassins de **l'Oeil et l'Aumance**, du **Cher en aval de Chambonchard**, de la **Besbre**, de la **Sioule** et du **Sichon** sont placés en **alerte** :

- L'irrigation (toutes cultures sauf pour les cultures maraîchères, légumières, florales et pépinières) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.
- Les prélèvements à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau restent **autorisés**.

Les bassins de la **Bouble**, de **l'Andelot** et du **Cher en amont de Chambonchard** sont placés en **crise** :

- L'irrigation (toutes cultures) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite 24h sur 24h**.
- L'irrigation (toutes cultures) à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.

Les bassins de **l'Allier** et de la **Loire** restent placés en **vigilance renforcée** ce qui entraîne uniquement des restrictions pour les usages non économiques (jardins, espaces verts, lavage des véhicules, ...). Les barrages de Naussac et de Villerest sont encore bien remplis et assurent un léger soutien d'étiage.

**Un nouvel arrêté de restrictions pourrait être pris ces prochaines heures. Au vu des faibles débits observés, les restrictions des bassins placés en alerte devraient évoluer.**

### ➤ **Maïs**

Du fait des fortes températures enregistrées, la demande climatique a été très importante la semaine dernière avec des besoins du maïs qui sont en pleine augmentation. Les réserves utiles sont maintenant bien entamées et l'irrigation a débuté sur la quasi-totalité des secteurs.

Sur les jeux de sonde installés, nous observons une progression des enracinements en profondeur (60 cm). Sur 3 stations, les enracinements sont en place et assurent l'alimentation de la plante en profondeur. Sur 2 stations (sol sableux et sol argileux), les enracinements ne sont pas encore en place à cette profondeur et la réserve en eau est encore intacte sur les horizons plus profonds.

Pour limiter au maximum les pertes de rendement, il est important de limiter les situations de stress hydrique du maïs du stade 15 feuilles jusqu'au stade limite d'avortement des grains, soit 2 à 3 semaines après la floraison femelle.

En cas de volume limitant et/ou de restrictions d'irrigation, les travaux réalisés par Arvalis préconisent de maintenir voir d'augmenter les fréquences de retour en diminuant les quantités apportées à chaque passage.

Il vaut mieux maintenir une alimentation hydrique plus régulière en plus faible quantité pour limiter les pertes de rendement que de réduire le nombre de passages en augmentant les volumes apportés. La faisabilité technique reste cependant fortement dépendante du matériel présent sur l'exploitation.

### ➤ **Soja**

Les besoins en eau des sojas sont en train de dépasser ceux des maïs. Le soja devient sensible au manque d'eau à l'apparition des 1<sup>ères</sup> fleurs.

De même que pour les maïs, poursuivre l'irrigation en privilégiant un maintien de la fréquence de retours au détriment de la quantité apportée en situation de restriction.

### ➤ **Betterave**

Les besoins des betteraves sont maintenant au plus haut. Poursuivre l'irrigation sur la culture.